
Adresse de la société populaire de Septeuil (Seine-et-Oise) qui félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 4 thermidor an II (22 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse de la société populaire de Septeuil (Seine-et-Oise) qui félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 4 thermidor an II (22 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. pp. 421-422;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24192_t1_0421_0000_6

Fichier pdf généré le 21/07/2021

[Roc-Marat, s.d.](1)

Législateurs,

La société populaire de Roc-Marat (2), toujours ferme dans les principes du plus pur patriotisme, pénétrée de la plus vive Reconnaissance qui vous est due pour tous vos pénibles et admirables travaux, vous félicite de toutes les mesures énergiques que vous avez prises et que vous ne cessez de prendre selon les circonstances pour nous assurer la liberté et l'égalité, fondements aussi justes qu'inébranlables de notre République, elle vous en rend mille actions de grace et vous réitère ses prières de demeurer à votre poste jusqu'à ce qu'il n'existe d'obstacles au libre exercice de nos droits. Continués donc vos heureuses entreprises; nos bras sont à vous, et des couronnes civiques vous attendent. Les divers succès de nos armées sur presque tous les points de la République nous assurent sous peu le dénouement final qui sera la destruction totale de tous les tirans et de leurs esclaves. Pit, l'infâme Pit, se verra bientôt forcé d'opter entre la mort ou sa honteuse fuite, ainsi que tous les nulsifrotes (*sic*).

Notre société ayant appris avec toute la douleur possible l'exécrable attentat commis sur les incorruptibles et respectables Robespierre et Collot d'Herbois, bénit le ciel de nous avoir conservé ces dignes Représentans que nous assurons de toute notre sensibilité. Le danger qu'ils viennent encourir est un nouveau garant de la vertu qui les anime et une preuve certaine du desespoir de nos ennemis qui, déjoués dans tous leurs complots liberticides contre l'ensemble, eguisent leurs criminels poignards contre le détail. Mais qu'ils tremblent, leur heure s'approche, et leur sang arrosant l'arbre de la liberté ne fera qu'ajouter à ses rapides progrès. Nous sommes également pénétrés de toute l'onction qu'a produite dans nos ames le sublime et consolant discours du vertueux Robespierre, ainsi que du sage décret qui en est le résultat. Nous nous engageons à en maintenir l'exécution dans toute sa pureté en empêchant le fanatisme de s'en prévaloir; les Herbets, les Ronsins et tous leurs adhérents ne nous ont jamais atteints, nous avons aisément découvert le poison de leur doctrine qui, éteignant chez l'homme tout sentiment de vertu et le portant sans scrupule à tous les crimes, devoit le faire servir d'instrument à l'intrigue de ces monstres pour le replonger dans les fers. Graces vous soient rendues, Législateurs, et soyes mille fois bénis par tout être raisonnable de la célérité courageuse que vous avez mise pour etouffer dans sa naissance le monstrueux germe de toute dissolution de société que se préparoient ces abominables auteurs, dont le supplice justement mérité vous devient un nouvel égide, opposé à la calomnie dont ces sélérats essayoient vous atteindre; mais que n'ose pas le vice contre la vertu !

O vous, vrais Montagnards qui ne vous en êtes jamais écartés, que [de] droits n'avez-vous pas à notre confiance ! Les ténèbres sesont dissipées, la séduction a disparu, l'air salubre de la Montagne nous frappe, elle seule, cette Montagne, sera désormais le seul point de notre raliement, nous vous

le jurons et ce ne sera pas en vain; nous tous, en phalanges innombrables et courageuses, sommes là pour vous servir de ramparts; ainsi continués avec la même ardeur, la vérité s'est fait entendre; c'est assés, vous avés vaincu.

Il nous reste à vous prier, Législateurs, d'avoir pour agréable le don que nous avons fait à la patrie d'un cavalier monté et équipé; nous vous dirons avec modestie que, pauvres en numéraire mais riches en civisme, c'est le prix de nos sueurs; mais quel sacrifice ne sont pas toujours prêts à faire les vrais sans-culotes ! Nous y ajoutons aussi 6 couverts d'argent, un calice avec sa patène, pesant le tout 4 marcs 3 onces 1/2, que nous avons remis au district pour parvenir au trésor nationale, et qu'a donné le citoyen H.P. Bignon, un de nos membres.

Nous ne perdrons jamais de vue la justice, la probité et les mœurs que la Convention Nationale a mis à l'ordre du jour, que tout mortel se le rappelle, et il méritera notre estime.

Vive la République, vive la Montagne ou la vertu; guerre à mort aux tyrans, tels sont les sentimens joints à ceux de vénération et de reconnaissance que nous aurons toujours pour vous, nos dignes Représentans.

GREGOIRE (*secrét.*),

[et 2 signatures illisibles, dont celle du présid.]

27

La société populaire de Septeuil (1) félicite la Convention nationale sur ses travaux, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (2).

[La Sté Popul. et Républ. du c^m de Septeuil à la Conv.; s.d.](3).

Représentans d'un Peuple Libre,

Tandis que les tirans sont tous coalisés contre nous, le sol nous prodigue ses dons, la superbe apparence de la récolte la plus heureuse; les éléments et la nature concourent à affermir notre Révolution, de laquelle dépend notre bonheur commun; Tandis que ces scélétrats font leurs derniers efforts pour se préserver de la chute qui leur est préparée; nos deffenseurs intrépides détruisent leurs armées, font la conquête de leurs places-fortes, et les victoires sont pour nous toujours à l'ordre du jour. Voilà le fruit de vos travaux; de quels bienfaits n'avez-vous pas comblé le peuple français en rendant le décret du 18 floréal dernier, par lequel il reconnoit l'Etre Suprême et l'Immortalité de l'âme; vous avez par là fermé la bouche à tous nos ennemis confondus et expirans.

Les efforts de tous les crimes réunis ont échoué devant ce décret; un nouvel attentat vient encore de frapper 2 des fondateurs de notre Liberté et incor-

(1) Distr. de Montfort-le-Brutus, départ^t de Seine-et-Oise.

(2) P.V., XLII, 115.

(3) C 314, pl. 1254, p. 14.

(1) C 311, pl. 1232, p. 19; J. Fr., n° 665 (*sic pour 666*).

(2) Ci-dev^t Castelmoron.

ruptibles deffenseurs de nos droits : Graces soient rendues à l'Être Suprême; les armes des assassins n'ont point atteints les victimes que leur avoient marqués dans leurs fureurs expirantes la tyrannie et le fanatisme; Robespierre et Collot d'herbois existent et continuent à seconder vos travaux immenses et partagent toujours votre gloire. Représentans, trop longtems le nom de notre commune a été porté par un scélérat, un traître, sans doute un amy de pitt, ce Tourteau dit de Septeuil, l'un de ces premiers vallets de chambre du dernier tiran des français; La Société populaire de Septeuil demande que ce nom soit changé, en un autre beaucoup plus digne d'être répété par de vrais sansculotes, et qu'au lieu de Septeuil, ce soit Valon Libre.

Représentans, restez à votre poste. Continuez de déployer un courage digne de la cause que vous faites triompher; les membres de la société Populaire de septeuil jurent de se serrer autour de vous; et fidèles à leurs sermens, Ils moureront, s'il le faut, en vous deffendant, leur dernier soupir sera pour la patrie et leur dernier cry, Vive la République, Vive la Convention nationale, Vive le Comité de Salut Public.

LE COCQ, THÉNENON (*secrét.*)

28

Les citoyens composant la société populaire de Vannes, département du Morbihan, expriment leur joie des succès et des victoires remportées par les armées de la République, et invitent la Convention à ne faire poser les armes qu'après l'entière ruine de Carthage.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*La Sté republ. de Vannes, A la Conv.; Vannes, 23 Mess. II*] (2).

Citoyens Représentans,

La Vertu et la Justice, que vous avez proclamé au nom du Peuple français, ont frappés de stupeur les brigands coalisés; déjà, de toute part, ils prennent la fuite à l'aspect de nos indomptables phalanges républicaines, et dans 24 heures leurs restes impies ne souilleront plus le sol de la Liberté qu'ils profanoient.

Mais la guerre de la Liberté contre la tyrannie est une guerre à mort, et tant qu'il existera un ennemi de ce bien suprême, ses courageux deffenseurs ne doivent cesser de frapper: anathème, par conséquent, à quiconque parlera de paix avant que le centre du gouvernement en ait donné le signal; Et pour nous éviter la douleur de la perte de quelques Régulus que l'amour de la Patrie enfenteroit sans doute, que le Sénat français ne désarme les Scipions de la République qu'après la ruine entière de Carthage, et la Liberté sera assise sur des bases inébranlables: une paix universelle et la tranquillité générale seront alors les fruits solides de vos soins

et de vos veilles, comme des sacrifices du Peuple que vous représentés si dignement.

FERN le fils (*présid.*), BACHELOT (*secrét.*),
ROUSSEAUX (*secrét.*), LECOINTE.

29

La société populaire de Quingey, département du Doubs, annonce la célébration d'une fête civique, et félicite la Convention sur ses travaux qui méritent la reconnaissance de tous les Français.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (1).

[*Les Amis de la liberté et de l'égalité composant la Sté popul. de Quingey, à la Conv.; Quingey, 21 Prair. II*] (2).

Citoyens Représentans,

Nous venons vous faire part de la célébration de la fête à l'Être Suprême qui a eu lieu hier avec toute la pompe, la grandeur et l'enthousiasme dont de vrais républicains doivent être pénétrés; Musique et chant exécutés avec la plus grande précision.

Le Conseil général du district, la Municipalité, le tribunal, le Comité de Surveillance et le juge de paix y ont assisté; la gendarmerie, la garde Nationale armée de piques ouvroient et fermoient la marche, un concours de monde de toutes les Communes des environs s'y est rendu et a partagé avec nous la joye dont nous sommes remplis, le spectacle étoit vraiment imposant.

Les instituteurs et institutrices précédés de leurs élèves portant des corbeilles de fleurs, les Citoyens ayant à la main des branches de chêne, les Citoyennes des fleurs aux 3 Couleurs, se sont rendus au temple dédié à l'Être Suprême où un discours analogue à la fête a été prononcé, et a porté le dernier coup au fanatisme et à la superstition.

L'esprit public est digne de vous, les fonctionnaires publics y font exécuter les lois avec la plus grande vigueur; on n'y parle que de la Convention Nationale, on aplaudit à ses grands travaux qui lui méritent la reconnaissance de tous les français et lui assurent la palme de l'immortalité.

S. et f.

GAUDIGNON (*présid.*), P. MOREAU (*secrét.*)
[et une signature (*secrét.*) illisible].

30

La société populaire de Savenay (3) témoigne sa joie des nouvelles victoires de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) P.V., XLII, 115. M.U., XLII, 135; J. Fr., n° 670.
(2) C 314, pl. 1254, p. 15.

(1) P.V., XLII, 115.
(2) C 314, pl. 1254, p. 16.
(3) Loire-inférieure.
(4) P.V., XLII, 115.